



Lettre d'information CGT-ONERA : juin 2024

Négociations Salariales - NAO

La politique salariale 2024 est à présent connue et le PV de désaccord est sur l'intranet. La Direction, contrainte par un cadrage à 3,8%, a repoussé la limite à 3,9% afin de mettre en place une mesure spécifique pour la catégorie des techniciens qu'elle a du mal à recruter mais aussi à retenir. Il est évident que cette mesure ne sera pas suffisante en regard de l'inflation et que le niveau de la politique salariale diminue encore le pouvoir d'achat pour l'ensemble des catégories de personnel. Le fossé continue à se creuser avec nos concurrents du domaine aéronautique entraînant mécaniquement une inéluctable baisse de l'attractivité.

Suite à la dernière réunion NAO de fin avril, les assemblées générales des personnels dans les centres s'étaient conclues par le vote majoritaire de quelques actions ([cf tract CGT avril](#)) dans le but de faire remonter le mécontentement des personnels qui encaissent une augmentation régulière de la charge de travail depuis plusieurs années et ne constatent pas une reconnaissance à la hauteur de la hausse de la productivité, bien au contraire ! Le mois de mai n'a pas permis la réalisation de ces actions et un article dans un journal n'est plus en phase avec l'actualité du moment depuis les élections européennes et la dissolution. De plus, une réunion du Conseil d'Administration a lieu ce jour dans le centre de Lille et devrait acter une réduction de la dotation en lien avec les 10 M€ d'économie annoncés par le gouvernement. La CGT avait demandé depuis longtemps qu'une clause de revoyure soit actée par la direction qui en a accepté le principe. Une réunion dédiée aux salaires sera donc organisée en novembre. En espérant une meilleure conjoncture d'ici là, la CGT propose d'attendre septembre pour la mise en œuvre des actions décidées par les personnels pendant les AG.

Temps de travail

La dernière réunion de négociation sur le décompte du temps de travail date du 15 mars. La Direction a indiqué qu'il n'y en aurait plus et qu'elle souhaitait une mise en œuvre effective au 1^{er} janvier 2025. La CGT attend depuis, comme les autres OS, un projet d'accord remis à jour des dernières discussions. Le dernier projet révisé de la direction date du 22 décembre 2023...

A défaut de projet révisé, la CGT ne peut que rappeler son opposition à la mise en place d'un forfait "demi-jour" et rappeler qu'elle avait proposé un forfait en heures. Comme toujours, la CGT défend les aspects collectifs des conditions de travail et met en garde celles et ceux qui pourraient se laisser séduire par de trompeurs arguments de liberté individuelle.

Les principaux arguments CGT face au projet de la Direction sont :

- Il est dangereux pour la cohésion sociale et clivant de mettre en place simultanément deux régimes distincts de décompte du temps de travail avec un choix offert à une seule catégorie de personnel. De plus la mise en place de deux dispositifs distincts rendra beaucoup plus compliqué de faire évoluer l'un ou l'autre système.
- Contrairement à ce que veut nous faire croire la Direction, aujourd'hui, une badgeuse avec décompte "protège" les salariés en limitant les dérives horaires. De très nombreux salariés l'ont compris.
- Ceux qui revendiquent la liberté de pouvoir travailler plus jouent la carte de "l'individualisme" au détriment du collectif. Quid d'un salarié qui remplit "juste" son contrat de travail "39h" dans une équipe où d'autres en font plus ? Quid des équipes dans lesquelles la hiérarchie immédiate n'est pas bienveillante ?
- Tous les salariés même au forfait demi-jour devront badger et la Direction aura connaissance des horaires d'entrée-sortie. Quelle liberté accordera-t-elle en deçà de 39h hebdomadaires ? Saura-t-elle faire respecter les plafonds légaux hebdomadaires quand elle n'a pas réussi à faire baisser les compteurs de nombreux salariés de Lille sur le seul centre où une badgeuse est actuellement en place ?
- Comment réclamer collectivement et de façon crédible des augmentations en lien avec l'inflation quand certains acceptent de travailler plus sans compensation proportionnelle au temps travaillé ?

Intéressement 2024

La négociation pour faire évoluer le dispositif a bien avancé et s'est achevée courant juin.

Pour rappel, la CGT privilégie la rémunération par le salaire et ne plébiscite pas les dispositifs "annexes" notamment ceux qui permettent "l'évasion sociale" car échappant à l'impôt et aux cotisations pour la sécurité sociale et les caisses de retraite. Elle ne souhaite cependant pas s'opposer dogmatiquement à des compléments de salaire lorsque cela ne

concerne que des sommes limitées et équitablement réparties. C'est pourquoi la CGT avait signé le précédent accord sur l'intéressement car les sommes distribuées n'étaient pas liées aux salaires.

Toutefois, si le cadre est contraint, le législateur a prévu trois possibilités de distribution d'une prime d'intéressement :

- Une répartition proportionnelle au salaire
- Une répartition proportionnelle à la présence
- Une répartition uniforme

L'accord actuel est lié à la présence. La CGT a fait le constat que des salariés en maladie subissaient une double peine, car pénalisés par une ou des absences indépendantes de leur volonté puis pénalisés à nouveau par une baisse proportionnelle de leur prime d'intéressement. Ainsi, la réglementation est telle qu'un salarié à temps partiel percevra la totalité de la prime d'intéressement, quelle que soit la quotité de temps partiel, quand un autre, en arrêt maladie un tiers ou un quart de l'année, verra sa prime diminuée d'autant alors qu'il aura pourtant plus travaillé et participé aux bons résultats. C'est pourquoi la CGT a demandé cette fois que la somme distribuée soit la même pour tous. Un courrier intersyndical "CFDT-CGT" a été envoyé à la Direction ([cf courrier 7 juin](#)) qui vient juste de répondre, négativement, le 25 juin après 19h...

Actualité



Suite à une interpellation orale de la CGT ONERA, le sénateur Eric Bocquet, Vice-Président de la Commission des finances et membre de la coalition du « Nouveau Front Populaire », a écrit il y a 1 mois au Ministre des Armées pour l'alerter de la situation financière de l'ONERA ([cf. courrier 27 mai 2024](#)). Le Ministre n'a pas répondu...

Qui d'autre l'a fait pour défendre les intérêts de l'ONERA et de ses salariés ?

Tout ce qui est décidé par l'Assemblée Nationale et le Sénat peut avoir des conséquences positives comme néfastes sur le quotidien des salariés. Le monde du travail ne vit pas en autarcie et est directement impacté par les choix de nos dirigeants. C'est pourquoi nous, citoyens, décidons de porter au pouvoir par nos votes ou notre désintérêt, notre engagement ou notre immobilisme.

A la CGT ONERA, nous portons le quotidien des salariés de notre Office National, en interne comme en externe, les citoyens sont libres de voter comme bon leur semble, notre communication ne les empêchera pas de le faire, mais il reste de notre devoir de donner un avis et d'éclairer le débat, sur ce qui nous semble être un virage inquiétant que la France est en train de prendre.

Alors Oui, la CGT ONERA vous invite à voter pour le programme du « Nouveau Front Populaire » les 30 juin et 7 juillet prochain !

**Il est minuit moins une, CONTRE l'extrême-droite :
Votez POUR le programme du Nouveau Front Populaire !**

[plus d'infos ici](#)

Vos Contacts ONERA :	Délégués Syndicaux CGT	Téléphone*
DSC ONERA	Bernard TANGUY	05.62.25.26.13
DSC ONERA adjoint	Arnaud RISTORI	01.80.38.60.39
DS Châtillon	Yahya YOUJIL	01.46.73.46.63
DS Meudon	Gilles PEUGNIER	01.46.23.51.42
DS Palaiseau	Arnaud RISTORI	01.80.38.60.39
DS Ile-de-France	Gilles VIEILLARD	01.80.38.63.01
DS Salon de Provence	DSC ONERA	05.62.25.26.13
DS Fauga-Mauzac	Philippe SIRGANT	05.62.25.63.24
DS Lille	DSC ONERA adjoint	01.80.38.60.39
DS Modane	DSC ONERA	05.62.25.26.13
DS Toulouse	Franck MOREL	05.62.25.26.58

* contact mail DSC : cgt-central@onera.fr ou prenom.nom@onera.fr

**Dans un contexte général de repliement sur soi et d'attisement de la peur des uns et des autres, faites le choix de la solidarité et du collectif.
Adhérez à la CGT !**

Site Web CGT : <https://onera.reference-syndicale.fr/>

Contact : cgt-central@onera.fr

Consultez le site web et abonnez-vous à la newsletter du "fil d'Ariane CGT ONERA" : « [ici](#) »